



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



2024-12-18

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance ajournée du mois de décembre tenue ce **mercredi 18^e jour du mois de décembre 2024 à 13 h 30**, à laquelle sont présents madame la conseillère Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, messieurs les conseillers Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame la conseillère et messieurs les conseillers.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2024-12-339

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

La séance régulière du 3 décembre 2024 soit rouverte afin de poursuivre les discussions sur le sujet inscrit à l'ordre du jour de ladite séance, soit le point 5.1.13, 5.3.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.3.1, 6.3.4, 6.3.7 et 6.3.8 à savoir :

- Résultat de l'appel d'offres AP-2024-10-002 – Réalisation du processus de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – Recommandation du comité d'analyse (recommandation) (point 5.1.13);
- Achat d'un commutateur principal afin de remplacer celui de la MRC de Papineau – Maintien du bon fonctionnement du réseau de fibre de la MRC (décision) (point 5.3.1);
- Fonds de développement jeunesse – Résultats de l'appel de projets se terminant le 18 octobre 2024 – Recommandation de la Table jeunesse Papineau (recommandation) (point 6.2.1);
- Fonds d'urgence Covid-19 – CPE Les Chouettes amis à Notre-Dame-de-la-Salette - Demande de prolongation (décision) (point 6.2.2);
- Programme Emploi Canada Été 2025 – Dépôt d'une demande d'aide financière (décision) (point 6.3.1);
- Dépôt des dépenses liées à l'organisation du 350^e anniversaire de la Seigneurie Petite-Nation – Ratification (décision) (point 6.3.4);



- Octroi d'un contrat de services professionnels visant un accompagnement dans la production d'outils comparatifs de producteur d'énergie solaire (décision) (point 6.3.7);
- Carte vélo Tourisme Outaouais 2025 – Achat d'un espace publicitaire (décision) (point 6.3.8);

Adoptée.

5.1.13 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES AP-2024-10-002 – RÉALISATION DU PROCESSUS DE VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ANALYSE

CA-2024-12-340

ATTENDU que la MRC Papineau doit s'acquitter des tâches définies au chapitre I, titre XXV du *Code municipal du Québec* portant sur la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes (articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec);

ATTENDU que le territoire visé par le contrat de services professionnels est celui du territoire administratif de la MRC de Papineau à l'exception de la Ville de Thurso (24 municipalités);

ATTENDU la résolution numéro 2024-10-177, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 octobre 2024, mandatant la greffière-trésorière et directrice générale pour lancer un appel d'offres par invitation relatif à la vente des immeubles pour défaut du paiement de taxes, en référence aux années 2025, 2026 et 2027, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* ainsi que le règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle de la MRC;

ATTENDU que le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint a procédé, le 27 novembre 2024 à 11 h05, à l'ouverture d'une enveloppe générale reçue contenant la soumission de la firme « RPGL Avocats »;

ATTENDU le rapport du Comité de sélection présenté auprès des membres du Comité administratif exposant les conclusions de l'analyse réalisée en relation avec l'appel d'offres sur la réalisation du processus de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2025-2026-2027;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'octroyer le contrat de services professionnels visant la réalisation du processus de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, en référence aux années 2025, 2026 et 2027, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*, à la firme RPGL Avocats, le tout en conformité avec le règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle de la MRC, lequel représente une somme de 101 025 \$, excluant les taxes;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 18 décembre prochain.

Adoptée.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

5.3.1 ACHAT D'UN COMMUTATEUR PRINCIPAL AFIN DE REMPLACER CELUI DE LA MRC DE PAPINEAU – MAINTIEN DU BON FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU DE FIBRE DE LA MRC

Selon les informations supplémentaires transmises par monsieur Rémy Laprise le 10 décembre dernier auprès des membres du Comité administratif, ces derniers réitèrent leur décision prise lors de la séance du 3 décembre dernier quant à l'achat d'un commutateur principal afin de maintenir le bon fonctionnement du réseau de fibre de la MRC.

6.2.1 FONDS DE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE – RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROJETS SE TERMINANT LE 18 OCTOBRE 2024 – RECOMMANDATION DE LA TABLE JEUNESSE PAPINEAU

CA-2024-12-341

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-12-329, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 3 décembre 2024, recommandant au Conseil des maires le financement des projets retenus à l'occasion du deuxième appel de projets de l'année 2024 associé au Fonds de développement jeunesse conformément à l'annexe 1 de la présente résolution;

ATTENDU qu'un projet supplémentaire a été analysé par les membres du Service de développement du territoire et que ce dernier a été jugé conforme aux critères du Fonds jeunesse;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires le financement du projet supplémentaire retenu à l'occasion du deuxième appel de projets de l'année 2024 associé au Fonds de développement jeunesse conformément à l'annexe 1 de la présente résolution;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 18 décembre 2024 pour considération.

Adoptée.

6.2.2 FONDS D'URGENCE COVID-19 – CPE LES CHOUETTES AMIS À NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE - DEMANDE DE PROLONGATION

En fonction des échanges tenus dans le cadre de la présente séance, les membres du Comité administratif conviennent de ne pas accorder de suivi à la demande considérant, notamment les modalités du Fonds. Le Service de développement économique effectuera un suivi auprès de l'organisme.

6.3.1 PROGRAMME EMPLOI CANADA ÉTÉ 2025 – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CA-2024-12-342

ATTENDU la résolution numéro 2023-04-068, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 avril 2023, relative à l'adoption du Plan stratégique de la MRC de Papineau 2023-2028;



- ATTENDU que le tourisme et l'agroalimentaire figurent parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;
- ATTENDU que la promotion touristique est l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, adopté le 21 juin 2023 comme stipule la résolution numéro 2023-06-131;
- ATTENDU que 65 % des touristes viennent en Outaouais pour visiter de la famille ou des amis;
- ATTENDU que les citoyens de la MRC de Papineau doivent être informés de ce qui se passe sur leur territoire pour être de bons ambassadeurs;
- ATTENDU que la présence de préposés mobiles à l'information touristique sur le territoire aiderait à promouvoir les événements à venir ainsi que les attraits de la région auprès des citoyens et des touristes;
- ATTENDU que la MRC de Papineau, conformément à son Plan stratégique 2023-2028, prévoit réaliser un virage numérique, et ce, à plusieurs niveaux, notamment en matière de gestion documentaire;
- ATTENDU que le programme Emplois d'Été Canada 2025 du gouvernement du Canada permet de subventionner l'embauche de ressources humaines durant la période estivale;
- ATTENDU qu'il serait possible d'embaucher deux préposés mobiles à l'information touristique en raison de 35 heures par semaine du 12 mai au 29 août 2025;
- ATTENDU que les dépenses estimées pour le projet visant l'embauche de préposés mobiles à l'information touristique (2) représentent un montant maximal de 35 000 \$;
- ATTENDU qu'il serait possible d'embaucher une ressource en secrétariat ou en gestion documentaire à raison de 35 heures par semaine du 23 juin au 15 août 2025;
- ATTENDU que les dépenses estimées pour la ressource administrative représentent un montant maximal de 6 500 \$;
- ATTENDU qu'il serait envisageable d'obtenir jusqu'à 12 810 \$ en subvention pour l'embauche de ces trois ressources, ce qui représente 50 % du salaire minimum;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois Été Canada 2025 pour effectuer la promotion touristique du territoire grâce à l'embauche de deux étudiants et pour soutenir le Service de gestion documentaire dans le cadre du virage numérique prévue au sein du Plan stratégique 2023-2028 de la MRC grâce à la contribution d'un étudiant, laquelle représente une somme de 12 810 \$;

QUE :

Le Comité administratif autorise les dépenses, représentant jusqu'à un maximum de 35 000 \$ pour le projet des préposés mobiles à l'information touristique, incluant, notamment, l'embauche des ressources, les frais de déplacement ainsi que du matériel promotionnel, et ce, conditionnellement à une réponse favorable à la subvention demandée dans le cadre dudit programme ainsi que la ratification de la présente décision par le Conseil des maires;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QUE :

Le Comité administratif autorise les dépenses, représentant jusqu'à un maximum de 3 250 \$, associées à l'embauche d'une ressource en gestion documentaire afin de soutenir le Service de gestion documentaire dans le cadre du virage numérique prévue au sein du Plan stratégique 2023-2028 de la MRC;

QUE

Lesdites dépenses pour les préposés à l'information mobile soient financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC de Papineau (fonds tourisme) au poste budgétaire numéro 02 62009 690;

QUE

Lesdites dépenses pour la ressource dédiée à la gestion documentaire soient financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 13000 418;

ET QUE

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.4 DÉPÔT DES DÉPENSES LIÉES À L'ORGANISATION DU 350^E
ANNIVERSAIRE DE LA SEIGNEURIE PETITE-NATION – RATIFICATION**

CA-2024-12-343

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-02-055, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 21 février 2024, mandatant, notamment la direction générale pour autoriser des dépenses inférieures à 15 000 \$ dans le cadre du projet « 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation »;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés et en fonction des pouvoirs confiés en relation avec ce projet :

Factures préautorisées par la direction générale			
Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
Vidéo Lanaudière – Planification facebook	02-62008-997	2 502 \$	Création d'une vidéo pour le 5 à 7
Vidéo Lanaudière – Planification facebook	02-62008-997	8 360 \$	Création de vidéos pour la page facebook et site web
Cogeco - Radio 104,7 Capsules au Fil de l'histoire	02-62008-997	4 644.99 \$	Capsules radio - Au fil de l'histoire
Cogeco - Radio 104,7 Capsules au Fil de l'histoire	02-62008-997	735.84 \$	Site web 104,7 - Au fil de l'histoire

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif ratifient le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :



Lesdites dépenses soient financées à même le budget de réalisation du projet de commémoration du 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation, au poste budgétaire numéro 02 62008 997;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.7 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS VISANT UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA PRODUCTION D'OUTILS COMPARATIFS DE PRODUCTEUR D'ÉNERGIE SOLAIRE

CA-2024-12-344

ATTENDU que le Plan pour une économie verte, élaboré par le gouvernement du Québec en 2020, évoque les enjeux majeurs liés aux changements climatiques et définit des directives stratégiques pour y apporter des réponses efficaces ;

ATTENDU que l'objectif pour 2030 est de réduire l'émission des gaz à effet de serres (GES) de 37,5% par rapport au niveau de 1990, l'objectif ultime étant d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ;

ATTENDU qu'il y a une forte volonté d'accélérer l'abandon des énergies fossiles au profit de solutions renouvelables ;

ATTENDU que, par conséquent, la MRC de Papineau souhaite se doter d'outils afin d'accompagner les promoteurs en énergie solaire ayant des projets sur le territoire ;

ATTENDU que ces outils serviront d'aide à la prise de décision relativement aux projets qui lui seront présentés ;

ATTENDU l'expertise du CREDDO en matière d'énergie renouvelable ayant accompagné d'autres MRC dans le même processus ;

ATTENDU la proposition du CREDDO d'offrir cet accompagnement à la MRC pour un montant de 4 348 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif octroie un contrat de services professionnels au CREDDO afin d'accompagner la MRC de Papineau dans la production d'outils comparatifs de producteur d'énergie solaire ;

QUE :

Ladite offre de services du CREDDO et la présente résolution constituent le contrat liant les deux parties;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62203-995;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Adoptée.

6.3.8 CARTE VÉLO TOURISME OUTAOUAIS 2025 – ACHAT D'UN ESPACE PUBLICITAIRE

CA-2024-12-345

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'une enveloppe budgétaire de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) a été prévue au budget 2025 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2023-2028, lequel a été adoptée par le Conseil des maires le 21 juin 2023, conformément à la résolution numéro 2023-06-131;

ATTENDU que Tourisme Outaouais publie une carte vélo pour la saison touristique avec ses différents attraits, et qu'à cet égard, invite la MRC de Papineau a participé financièrement dans le cadre de la réalisation de ce projet;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent l'achat d'un espace publicitaire double sur la carte vélo de Tourisme Outaouais 2025, représentant un montant de 950 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62009 690 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2024-12-346

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif



Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet